

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 11 (1866)  
**Heft:** 2

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

RÉCAPITULATION.

Elite 3841 hommes ; réserve 2262 hommes ; landwehr 1691 hommes ; état-major cantonal 20 hommes ; officiers surnuméraires 11 hommes. Total général 7825 hommes.

**Valais.** — Le Conseil d'Etat a procédé récemment aux promotions et nominations ci-dessous :

**CAPITAINES :** *Dénériaz*, Alexandre, à Sion (carabiniers) ; *Dalève*, Raphaël, à Sion (carabiniers) ; *de Stockalper*, Adolphe, à St-Maurice ; *Morand*, Charles, aide-major, à Martigny ; *Delaloye*, Maurice, d'Ardon ; *de Sépibus*, Gaspard, à Sion ; *Chardon*, François, à Brigue ; *Gard*, Maurice-Joseph, de Bagne (landwehr).

**LIEUTENANTS :** *Loretan*, Gaspard, à Sion (carabiniers) ; *Zimmermann*, Adrien, à Sion (carabiniers) ; *Spagnoli*, Jaques, à Martigny-Ville ; *Gross*, Louis, à Martigny-Bourg ; *Michelet*, François, de Nendaz ; *Richon*, Simon, de St-Brancher ; *Gauthier*, Joseph, de Vex (landwehr) ; *Luy*, Etienne-Daniel, de St-Brancher (landwehr).

**PREMIERS SOUS-LIEUTENANTS :** *Derivaz*, Benjamin, de St-Gingolph (artillerie) ; *Meizoz*, Louis, de Riddes (carabiniers) ; *Bioley*, Henri, de St-Maurice ; *Exhenry*, Hypolite, de Champéry ; *Ulrich*, Auguste, à Sion ; *de Werra*, Léonce, de St-Maurice ; *Burcher*, Pierre-Joseph, de Grône (landwehr) ; *Rey-Bellet*, Pierre-Maurice, à Monthey (landwehr) ; *Cocquoz*, Maurice-Joseph, de Salvan (landwehr).

**SECONDS SOUS-LIEUTENANTS :** *Ribordi*, Maurice, de Riddes (artillerie) ; *Dufour*, Charles, de Monthey (artillerie) ; *Stucki*, Emile, à Sion (carabiniers) ; *Rey*, Basile, *Rey*, Xavier, de Sion ; *Rouiller*, César, de Martigny-Ville ; *Caillet*, Barthélemy, de Fully (landwehr).

**Tessin.** — TRIBUNAL MILITAIRE POUR L'ANNÉE 1866. — Juges : major *Mola*, capitaine *Steiner*. Suppléants : major *Martignoni*, capitaine *de Abondio*.

TRIBUNAL MILITAIRE DE CASSATION. — Juges : lieutenant-colonel *Fratecolla*, commandant *Regazzoni*, major *Pellanda*, capitaines *Marconi* et *Vegezzi*. Suppléants : major *Lurati*, capitaines *Raspini* et *Bullo*.

**Genève.** — La *Société genevoise d'instruction militaire*, dirigée par M. le major Armand, dans le but de familiariser chacun avec tout ce qui se rattache au service, vient de décider de rendre ses cours accessibles à tous les citoyens qui ont un grade dans notre milice, sans autre condition que celle de les suivre le plus régulièrement possible.

Son programme, dont une partie est déjà remplie, contient encore pour cette année : connaissance des armes ; — service intérieur ; — service de garde ; — infanterie légère ; — service de sûreté.

Les cours auront lieu tous les mercredis, à 8 1/4 heures du soir, au cercle des Officiers, salle d'escrime, et commenceront mercredi 10 courant.

En conséquence, nous invitons MM. les officiers et sous-officiers à prendre cette décision en sérieuse considération ; nous les prions de bien vouloir assister à ces cours, les assurant d'avance qu'ils seront tous les bien venus et que notre désir est de travailler ensemble à acquérir et fortifier les connaissances qui nous sont si nécessaires.

*Le comité :* Albert DORET, président ; — François ROSSIER, secrétaire. Marc BARRAUD, trésorier ; — Louis GANDELLIN ; — Alexis ROSSET.

---

## ANNONCE.

---

### MISE AU CONCOURS.

La place d'un sous-instructeur dans le *corps fédéral des instructeurs d'artillerie*, avec un traitement de 1300 fr., est mise au concours.

Les citoyens suisses désirant postuler cet emploi, sont invités à transmettre leur demande d'ici à la fin de janvier 1866, à la Chancellerie soussignée, en y joignant des certificats d'aptitude.

Les postulants doivent connaître à fond les langues française et allemande.  
Berne, le 29 décembre 1865.

*Chancellerie militaire fédérale.*